



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 18 octobre 2022 à 13 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du caucus.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont absents, madame la conseillère Isabelle N. Miron et monsieur le conseiller Louis Sabourin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Services de proximité, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau, attachée politique, M^e Séléna Beaumont-Demers, greffière adjointe par intérim, ainsi que Luc Beaudoin, directeur, Police, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Émilie Chasle, directrice territoriale, centres de services de Buckingham et de Masson-Anger, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Louis Charles Désy, directeur par intérim, Infrastructures et des projets, Denis Doucet, directeur, Sécurité incendie, François Léveillé, directeur, cabinet du conseiller désigné, Claude Martine, chef de division - Circulation et sécurité routière, Infrastructures et des projets, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, et Mario St-Pierre, directeur, Finances.

CAUP20221018-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 18 octobre 2022.

À la demande de monsieur Rousseau, les items de la sections 5 seront traités en premier.

3.1 Projet numéro 130497 - Dérogations mineures - Agrandir un bâtiment principal - 774, chemin d'Aylmer - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais (recommandation défavorable du CCU)

Il s'agit d'une recommandation défavorable du CCU. Le promoteur demande le report du projet au prochain conseil. Madame la conseillère Anik Des Marais précise qu'en août, le projet avait déjà fait l'objet d'un report. Des changements ont été demandés par le promoteur, et en raison des délais d'affichage et de publication des avis publics, cet item n'a pas été présenté au mois de septembre.

Le promoteur est revenu avec des propositions et puisque ces changements sont significatifs, le projet sera resoumis au CLP et au CCU.

Monsieur le conseiller Mike Duggan apporte des précisions quant à la chronologie de ce dossier.

Monsieur le conseiller Steve Moran se questionne sur les termes à employer pour une demande de report. Il souhaiterait clarifier si un report est pour une remise au prochain conseil, ou si le comité d'ordre du jour est responsable de remettre l'item à une séance ultérieure. Il voudrait également clarifier les rôles des élus qui ne siègent pas aux comités. Des statuts et règlements de certains comités ne sont pas déposés sur le site Web. Madame la greffière précise que le comité consultatif d'urbanisme ne figure pas dans cette section puisque celui-ci est constitué en vertu de dispositions légales.

L'item 3.1 est reporté à la prochaine séance du conseil municipal, ainsi que les items 9.1 et 9.2.

3.5 Projet numéro 130956 - Usage conditionnel - Aménager un service de garderie d'une capacité d'accueil de 100 enfants - 144, rue de Morency - District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Olive Kamanyana

Madame la conseillère Olive Kamanyana souhaite le report des items 3.5 et 3.6. Ce projet permettrait l'ajout de 100 places en garderie. Toutefois, il y a un enjeu quant au stationnement et à l'accessibilité. Elle a été interpellée par les syndicats des condominiums à proximité, et le promoteur du dossier souhaite retravailler sur ce projet.

Madame la greffière apporte des précisions quant à l'échéancier relativement aux avis publics devant paraître dans le cadre d'usage conditionnel.

Des discussions suivent à ce sujet, et selon les modifications requises, il est possible que le dossier ait à retourner au CCU. Le souhait est de ne pas retarder le projet puisque les élus sont sensibles au besoin de places en garderie. Les discussions à ce sujet sont suspendues afin de permettre une analyse par l'administration qui reviendra en fin de rencontre à ce sujet.

En fin de rencontre, monsieur Yvan Moreau prend la parole. Il indique que le dossier pourra être reporté au mois de novembre puisque la demande concerne la gestion et l'affichage concernant le stationnement sur rue.

L'item 3.5 est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

4.8 Projet numéro 131125 - Projet de Règlement numéro 532-26-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'exempter l'usage « Salle de curling (7452) » des limites de superficie de l'usage dépendant « Établissement où l'on sert à boire et activités diverses »

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souligne la participation des membres du club de curling et celle du Service de l'urbanisme et du développement durable dans la résolution de cette situation problématique.

5.2 Projet numéro 130916 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 303-10-2022 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la ville de Gatineau

Madame la conseillère Olive Kamanyana demande des explications quant à la fréquence et le contexte des modifications à ce règlement. Des explications sont apportées par monsieur Claude Martine.

Monsieur le conseiller Mike Duggan remercie l'équipe des infrastructures pour le travail effectué. Dans l'ouest, il mentionne que les rues anciennement champêtres deviennent urbanisées, c'est le cas notamment du chemin d'Aylmer. Il est soulagé des modifications apportées.

Madame la conseillère Anik Des Marais est contente de la réduction de vitesse sur le chemin d'Aylmer, toutefois elle est préoccupée par une zone scolaire à proximité de cette voie. Elle suggère une réflexion dans le cadre de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité afin que lors des créations de corridors scolaires l'ensemble des rues aux alentours soit revu globalement.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne invite ses collègues à ne pas poser des questions précises pour leur secteur et à s'adresser à leur directeur territorial s'ils ont des situations problématiques dans leur district respectif.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que pour changer les comportements des automobilistes, la rue doit être modifiée, et pas seulement la vitesse. Il demande une prévision quant aux informations contenues au rapport, puisqu'il semble que le secteur soit parfois indiqué comme étant Hanson-Taylor, et d'autres fois Hanson-Montcalm. Monsieur Martine indique que le secteur est Hanson-Taylor.

Monsieur Martine ajoute que de nouvelles demandes peuvent être étudiées dans les prochains mois.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon mentionne que plusieurs rues rurales ont des vitesses modifiées. Il demande que les pancartes ne soient pas cachées par les arbres.

Monsieur le conseiller Mario Aubé demande des précisions sur l'analyse effectuée et les étapes qui suivent la décision du conseil.

Monsieur Champagne indique que cet enjeu est prioritaire pour les citoyens.

7.1 Projet numéro 131053 --> CES - Modification à la résolution numéro CM-2022-611 - Création de la Commission du vivre-ensemble de la Ville de Gatineau

Madame la mairesse France Bélisle dépose auprès de la greffière une lettre de mandat désignant madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent à cette commission. Ce dépôt sera en ajout à la séance du soir.

9.13 Projet numéro 130991 - Patrimoine - Modifier les limites d'un terrain - 43, rue Principale - District électoral d'Aylmer - Steven Boivin

Madame la conseillère Anik Des Marais indique avoir reçu la lettre de l'Association du Patrimoine d'Aylmer et être intéressée par la valeur patrimoniale du jardin. Elle demande s'il existe des spécialistes du patrimoine des jardins et paysagers.

11.1 Projet numéro 130687 - Partenariat entre la Ville de Gatineau et le Centre de gestion des déplacements de Gatineau et sa région (MOBI-O) pour la réalisation de projets de déplacements durables

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne qu'il est essentiel de traiter les friches arbustives qui ne sont pas reconnues comme ayant de la valeur.

Madame la conseillère Olive Kamanyana indique qu'une étude a été faite par l'ancien conseiller de son district identifiant la relation entre la faune, la flore et la mixité souhaitée. Cette étude pourrait répondre aux préoccupations de madame Des Marais.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire ajoute être préoccupée puisque les données utilisées ne sont pas à jour. En conséquence, elle craint que le budget accordé soit irréaliste. Elle mentionne que la discussion n'a pas été suffisamment accentuée sur le maintien des arbustes et arbres déjà existants.

Madame la mairesse indique qu'il y a une amélioration puisqu'auparavant le financement n'existait pas et qu'il passe à 3 millions. Il y a une possibilité et un bassin de subventions pour ce genre d'initiative.

Au niveau de la gouvernance, il y a une confusion quant au cheminement des documents provenant des comités et commissions. Ce cheminement doit être clarifié.

18.2 Projet numéro 131051 --> CES - Modifications à la structure organisationnelle de la Ville de Gatineau

Madame la mairesse indique que cette modification est nécessaire suite à la dernière décision budgétaire pour le paiement des taxes en quatre versements.

28.5 Projet numéro 131078 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 886-1-2022 modifiant le Règlement numéro 886-2021 décrétant un programme d'aide financière pour la mise en valeur du patrimoine bâti sur le territoire de la ville de Gatineau dans le but d'ajuster le montant maximal des dépenses admissibles et la liste des immeubles admissibles

Monsieur le conseiller Steve Moran a des questions au sujet de cet item. Le retrait de 11 édifices admissibles de la liste le préoccupe. Certains immeubles retirés ont un potentiel de valeur patrimoniale. Il y a un critère dans le règlement mentionnant que l'édifice doit être assujéti au règlement sur les PIIA. Il croit que les secteurs où il n'y a pas de secteurs patrimoniaux sont justement ceux qui devraient être mieux protégés. Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande à monsieur Moran de discuter directement avec les services concernés pour analyser la possibilité de modifier le règlement pour le prochain conseil. Une analyse devra être faite afin de déterminer les exigences légales face à ces modifications.

28.8 **Projet numéro 131143** - Engagement de la Ville de Gatineau envers le traité de non-prolifération des combustibles fossiles - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anik Des Marais au conseil municipal du 20 septembre 2022

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon se questionne sur la notion « d'engagement » à cet item.

Madame la conseillère Olive Kamanyana indique vouloir se retirer de cette discussion pour des raisons éthiques.

Madame la conseillère Anik Des Marais indique que cet engagement est symbolique. Ce qui est souhaité est un engagement formel du gouvernement, et le traité permettrait d'aider des gens à faire une transition énergétique. C'est un engagement moral.

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne que c'est un engagement symbolique, mais que c'est aussi signifier notre intérêt à participer au mouvement de la suppression des énergies fossiles.

Monsieur le conseiller Mario Aubé demande si cet engagement peut avoir des impacts sur un événement comme Aéro-Gatineau. Madame Des Marais indique que pour être conséquent il faut réfléchir à l'utilisation des fonds publics dans ce genre d'événement, mais que ce traité ne nous engage pas à ça.

Madame la mairesse souhaite une telle ambition, mais elle a des préoccupations sur la transition énergétique. Il faut des investissements majeurs dans des infrastructures qui sont actuellement inexistantes.

28.14 **Correspondance numéro 131203** - Avis de proposition est donné par le conseiller Steve Moran à la séance du conseil municipal du 18 octobre 2022 qu'à la séance du 15 novembre 2022 sera déposé une demande concernant une citation patrimoniale de la maison « allumette »

Monsieur le conseiller Steve Moran prend la parole afin d'expliquer qu'il souhaite que l'état structural de l'immeuble soit analysé. Il demande que la décision du CDD soit suspendue quant à ce dossier afin que le conseil puisse se positionner. Aucune démolition n'est prévue à court terme, et il souhaite qu'il y ait un débat à la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le conseiller Mario Aubé questionne le procédé suggéré et madame la conseillère Olive Kamanyana a des questions au niveau de la procédure.

Fin du caucus préparatoire public à 14 h 55.